

## Règlement de l'école de cyclisme et de l'encadrement



## Champs d'application

Ce règlement s'applique aux membres de la Pédale Bulloise (ci-après PB) participant à l'école de cyclisme ainsi qu'à son encadrement.

Ce document complète les statuts du club.

Il apporte un cadre sur les droits et devoirs des différents acteurs envers le club et du club envers les différents acteurs.

Ils doivent également respecter les engagements du programme « cool and clean ».

## COOL & CLEAN

### Les engagements de « cool and clean »

1. Je veux atteindre mes objectifs ! (sport des jeunes)  
Je veux accéder à l'élite ! (sport de compétition de la relève)
2. Je me comporte avec fair-play !
3. Je réussis sans dopage !
4. Je renonce au tabac !
5. Je renonce à l'alcool ! (moins de 16 ans)  
Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (plus de 16 ans)

<https://www.coolandclean.ch/fr/>

### Philosophie de l'école

LES « 3 P » : Tels sont les mots-clés de l'école de cyclisme.

- Passion
- Plaisir
- Patience

## Encadrement

L'encadrement des écoles de cyclisme est assuré par des entraîneurs ayant une formation Jeunesse + Sport (J+S) ou équivalente et assistés par des aide-entraîneurs.

Le club s'engage à instruire ces entraîneurs en leur proposant différentes formations.

### Objectifs de l'encadrement

- Transmettre la passion du sport et du cyclisme en particulier
- Faire découvrir le cyclisme en favorisant la polyvalence
- Transmettre des connaissances diverses basées sur les qualités de coordination (technique, orientation, rythme, différenciation, réaction, équilibre)
- Faire découvrir aux jeunes les compétitions régionales et nationales.

### Généralités

L'école de cyclisme **VTT** est ouverte aux enfants qui ont ou auront 7ans dans l'année courante.

L'enfant doit se rendre à l'entraînement avec un VTT d'une taille de roue de 24 pouces minimum.

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser un enfant qui ne serait pas suffisamment à l'aise sur son VTT.

L'école de cyclisme sur **route** est ouverte aux enfants qui ont ou auront 12ans dans l'année courante. L'enfant doit se rendre à l'entraînement avec un vélo de route.

L'âge maximum pour participer à l'école du cyclisme est en principe fixé à 18ans.

### **Comportement général**

Pour des raisons de sécurité, la Pédale Bulloise exige du participant un respect de la discipline. Il devra se conformer aux recommandations des entraîneurs.

En cas de non-respect des règles de ce document le comité décidera de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'école de cyclisme, voir du Club.

### **Date et horaire**

Les entraînements ont lieu du printemps à l'automne. Les dates précises ainsi que les horaires sont communiqués chaque année.

Les entraînements sont interrompus durant la pause estivale. Nous insistons sur la ponctualité de chacun.

### **Assurances et responsabilités**

Nous rendons attentif les parents que la pratique du cyclisme n'est pas sans danger, tant sur la route qu'en VTT.

Des chutes et accident ne peuvent être totalement exclus. L'encadrement fait bien entendu tout son possible pour les éviter.

Le jeune doit obligatoirement être couvert par une assurance RC privée et une assurance accident. Nous conseillons aux parents de conclure des assurances complémentaires telles que, capital invalidité et frais médicaux complémentaires.

La Pédale Bulloise décline toute responsabilité en cas d'accidents dû au non-respect des règles de la circulation ou d'un comportement inapproprié.

Chaque participant est responsable de son matériel.

La Pédale Bulloise décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vol pouvant survenir sur les vélos durant les

activités de l'école de cyclisme, les compétitions et les déplacements aux courses.

La Pédale Bulloise est assuré en responsabilité civile (organisations).

### **Sécurité et santé**

Le participant doit respecter les règles de la circulation routière (LCR).

Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités cyclistes.

Les parents doivent informer le responsable de l'école du cyclisme de tout problème de santé de leur enfant (asthme, maladie respiratoire, problèmes cardiovasculaires, trouble du comportement ou autres).

### **Equipement**

Chaque nouveau membre de l'école du cyclisme reçoit un maillot manches courtes.

Lors du renouvellement des équipements, chaque membre de l'école de cyclisme reçoit un maillot manches courtes.

Le participant doit obligatoirement porter le maillot officiel actuel du club

- lors des entraînements du club
- lors des compétitions
- sur les podiums

### **Matériel**

La Pédale Bulloise offre la possibilité de louer des vélos de route, des VTT, des cyclo-cross ainsi que du matériel divers.



### ***Achat de matériel***

Pour autant que cela soit possible, les membres du club essaient de favoriser les sponsors du club lors de leurs achats.